

## **Département fédéral des finances**

### **Modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales**

Le projet comporte deux objets: d'une part l'exonération partielle de l'impôt sur les huiles minérales pour les carburants utilisés pour les dameuses de pistes (mise en œuvre de la motion Baumann; 12.4203), d'autre part la délégation de compétence à l'autorité fiscale pour certaines exonérations fiscales.

Date d'ouverture: 27 août 2014

Date limite: 26 novembre 2014

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Direction générale des douanes, Section Remboursements et contrôles d'entreprises, Monbijoustrasse 91, 3003 Berne, tél. 058 462 67 64, fax 058 462 70 10, [www.ezv.admin.ch](http://www.ezv.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

26 août 2014

Chancellerie fédérale